



Dispositifs disponibles à destination des étudiantEs sages-femmes en situation de handicap :

- > Service de Santé Universitaire,
- > Mission Handicap,
- > Pôle Handicap du campus de Bourg-en-Bresse,
- > Sanitaires adaptés,
- > Places de parking.

Démarches pour la demande d'aménagements :

Il est nécessaire de contacter la Mission Handicap afin de voir les besoins et d'obtenir une fiche de liaison de l'année universitaire en cours ainsi qu'un modèle de lettre à adresser au Président. Ensuite, l'envoi du dossier se fait à amenagements@univ-lyon1.fr pour obtenir un avis médical du SSU. UnE médecin prend contact avec l'étudiantE concernéE dans un délai de trois semaines. Puis il faut renvoyer le dossier complet à la Mission Handicap qui transmettra la décision aux personnes compétentes. La décision finale d'aménagements d'examens appartient au Président de l'Université.

Aménagements d'études proposés dans l'établissement de maïeutique :

- > Aménagements d'emploi du temps,
- > Aide technique,
- Adaptation des documents avec des sous-titres si besoin.
- Tiers-temps,
- Secrétaire d'examen,
- Salle spécifique.

Contacts :

Mission Handicap

Bâtiment Astrée - 6, avenue Gaston Berger, Villeurbanne.

Ouvert le lundi et mercredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, le mardi et jeudi de 8h30 à 11h30, et le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30.

Mail : mission.handicap@univ-lyon1.fr

Site : <https://www.univ-lyon1.fr/formation/inscription-et-scolarite/handicap-trouble-de-sante-accident-maladie>

Service de Santé Universitaire

Lyon Sud (Oullins).

Tél. : 04 27 46 57 57

Mail : ssu@univ-lyon1.fr

Site : <https://ssu.univ-lyon1.fr>